



Dunkerque, le 1<sup>er</sup> juin 2018

**Objet : Enquête publique Indachlor (Loon-Plage)**

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

**Le groupe « Europe-Ecologie-les-Verts Flandre maritime » tient à apporter les éléments suivants au registre d'enquête publique concernant l'implantation à Loon-Plage d'une unité de retraitement des résidus chlorés par le groupe Indaver sous la dénomination « Indachlor » :**

- une enquête publique concernant exactement le même projet a été menée en octobre / novembre 2017. L'enquête publique présentait alors un **avis de l'Autorité environnementale** qui présentait un risque juridique car signé par le DREAL et non par une autorité indépendante comme l'a affirmé la jurisprudence du Conseil d'Etat (arrêt du 6 décembre 2017). Il nous paraît aujourd'hui nécessaire de reprendre les remarques, questionnements et contributions portés au registre de la précédente enquête publique dans cette nouvelle procédure puisque son objet est strictement le même.

- le site Indachlor constituerait un **énième site SEVESO** dans une zone déjà bien pourvue en sites à risque. Est-ce normal que ce soit toujours les mêmes populations qui endossent ce risque ? Pourquoi permettre ici l'élimination de déchets dangereux dont ne veulent pas nos voisins, avec de nouveaux risques environnementaux, sanitaires et sociaux ?

-Il s'agit bien là d'une **industrie du déchet**, déchet qui est importé en grande partie de pays étrangers ; les résidus chlorés en provenance de toute une partie de l'Europe du Nord seront retraités chez nous. Il s'agit là d'une industrie de transformation du déchet, puisque l'acide chlorhydrique produit à partir des résidus chlorés est également apparenté à un déchet. Le porteur du projet doit demander aux autorités la sortie du statut de déchet de cette matière, ce qui doit être acté par un arrêté ministériel au début de 2018.

- cette industrie engendrera une **augmentation de trafic de transports de matières dangereuses (TMD)** sur nos routes et autoroutes déjà très accidentogènes. Le développement du trafic routier de produits dangereux sur notre réseau routier n'est pas acceptable.

De plus ces transports de matières dangereuses vont se démultiplier car ils proviendront aussi bien du sud de la France (région PACA notamment) que de l'Europe du Nord, et au vu des tarifs de transports ferroviaires on peut supposer que même si l'infrastructure ferroviaire est prévue sur le site Indachlor de Loon-Plage, c'est au final le transport routier qui sera privilégié pour des raisons de coût économique.

- le secteur industrialo-portuaire concerné compte déjà beaucoup de **canalisations enterrées** de toutes sortes (hydrocarbure, alcool, gaz non odorisé...) et la pose de nouvelles canalisations s'avère problématique.

- les **risques inhérents** à cette entreprise du groupe Indaver sont loin d'être négligeables, puisque la zone des effets irréversibles concernant le risque toxique dépasse le périmètre de l'installation et impacte une partie de la RD 601, route départementale qui peut servir de voie de délestage à l'autoroute A16. En cas d'accident avec dégagement de gaz toxique, cumulé avec un ou des bouchons sur la RD 601, un nombre conséquent d'automobilistes pourraient alors être victimes de ces effets dits irréversibles. Et lorsque l'on prétend que l'étude

des risques prend en compte les situations les plus majorantes, cela n'est pas exact car de nombreux scénarios d'accidents sont écartés de l'étude de danger du simple fait de leur très faible probabilité d'occurrence.

- Les **émanations toxiques**, émises lors de la marche normale de l'usine, n'arrangeront pas l'état de santé des populations de notre littoral déjà fortement impactées par de multiples pollutions, notamment d'origines industrielles. Nous sommes particulièrement inquiets des émissions de certains métaux lourds (Arsenic, chrome, cobalt, nickel, manganèse...) alors que le réseau de mesure de la pollution atmosphérique (AASQA Atmo Haut de France) relève déjà sur notre littoral des chiffres élevés concernant certains polluants comme le nickel, le manganèse ou les HAP comme le benzoapyrène.

- La grande **consommation d'eau industrielle**, puisée dans le canal de Bourbourg, nous interroge également. Indaver n'a-t-il pas tout mis en oeuvre pour récupérer au maximum l'eau de pluie susceptible de tomber sur son site de Loon-Plage. Et des rejets d'effluents liquides auront lieu dans les bassins du port, bassins qui se déversent ensuite dans la mer. La pression sur le milieu maritime est déjà forte sur notre littoral industrialisé, et le projet va à l'encontre des mesures de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (démarche RSDE).

- le site Indachlor constituerait un **énième site SEVESO** dans une zone déjà bien pourvue en sites à risque. Est-ce normal que ce soit toujours les mêmes populations qui endossent ce risque ?

Pourquoi permettre ici l'élimination de déchets dangereux dont ne veulent pas nos voisins, avec de nouveaux risques environnementaux, sanitaires et sociaux ?

- l'implantation d'INDACHLOR pose plus globalement la question de la **pertinence du développement économique** de notre territoire, à Loon-Plage et plus largement dans le périmètre de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Une meilleure **image de marque** pour notre littoral suppose de promouvoir la diversification économique, le développement des énergies renouvelables, la recherche et développement, le tertiaire, le tourisme, l'agriculture biologique. Dorénavant, évitons la spécialisation et la mono-activité industrielle. Un autre modèle de développement est possible !

Oublions le « tout industriel », au profit d'une transition pensée, maîtrisée et créatrice d'emplois non délocalisables.

Europe-Ecologie-Les-Verts Flandre maritime donne donc un **avis défavorable** à ce projet industriel.

Veuillez croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en nos sincères salutations.

**Myriam SANTHUNE,**

**Porte-parole du groupe local Europe-Ecologie-Les-Verts Flandre maritime**

